

Commentaire d'un article du Code Civil

Par musicjuriste, le 25/10/2010 à 22:25

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum et actuellement étudiant en L2.

Ma question est la suivante : comment faire un commentaire sur un seul article du code civil? Je ne désire pas une correction toute faite mais une méthodologie ou une aide sur la formation des parties car je rame vraiment.

"Commentaire de l'article 1118 du Code civil :

La lésion ne vicie les conventions que dans certains contrats ou à l'égard de certaines personnes ainsi qu'il sera expliqué en la même section."

Les idées pour les parties sont :

1.

- définition/ domaine de la lésion
- principe
- cas légaux où la lésion est prise en compte/ moment d'appréciation
- sanctions

II.

- cas jurisprudentiels de contrôle direct
- utilisation jurisprudentielle d'autres mécanismes
- sanctions variables
- l'aléa chasse la lésion

Merci de votre aide. I wink tot found or type unknown

Par musicjuriste, le 27/10/2010 à 17:57

Si je demande de l'aide c'est parce que je n'ai trouvé de solution dans le site pour l'instant. Je ne désire pas une correction mais la méthode. Et au mieux si mes pistes de réflexion sont bonnes ou si je me trompe totalement. Mage not found or type unknown

Par Menehoz, le 27/10/2010 à 20:09

Ben en gros tu lis ton articles, tu regardes comment il est articulé (conjonction, ponctuation...) tu cherches le principe et les exceptions qu'il renferme, les définitions qu'il appelle, les jurisprudences (ou autre articles) qui les donne, les problèmes qu'il soulève

Tu essayes de remettre tout ça en rapport avec le contexte de rédaction de l'article (histoire, volonté du législateur...) et la manière dont il est appliqué.

:D

Et...c'est déjà bien Image not found or type unknown

Edit : Sinon sur la forme ben c'est classique Une longue intro ou tu définis ton sujet et justifie ton plan, une première partie avec deux sous parties et une deuxième partie avec deux sous parties et pas de conclusion car un juriste ne conclue pas il se contente de draguer (y'a que les avocats qui peuvent conclure mais c'est car ça en jette d'être avocat)

Par musicjuriste, le 28/10/2010 à 13:36

:))

Merci de ta réponse Menehoz mais j'ai trouvé en cherchant à la bibliothèque Image not found Foiretunknown wink:

veux être avocat à mon avis. Image not found or type unknown